



Vignerons Indépendants du Centre Val de Loire _____

Poitiers sur Loire

Mardi 21 février 2012

Bulletin d'inscription

A renvoyer **avant le vendredi 20 janvier** à l'adresse suivante :
Vignerons Indépendants CVL - 11-15 rue Louis-Joseph Philippe - 41 000 Blois

Domaine :

Raison sociale :

Adresse :

Appellations présentées :

Adhérent Vigneron Indépendant n°

Vigneron vinifiant en cave particulière, non adhérent au mouvement VIF

La fédération :

- Publie à l'attention des professionnels une plaquette présentant les domaines et les vins retenus.
- L'envoie aux cavistes et restaurateurs de la ville de Poitiers (86).
- Relance les professionnels par téléphone pour les inciter à choisir 2 ou 3 vignerons à recevoir chez eux le mardi 21 février.
- Fixe les rendez-vous entre professionnels et vignerons
- Donne aux vignerons concernés les informations nécessaires pour organiser un déplacement commun.

Le vigneron :

- Donne à la fédération les informations nécessaires à la réalisation de la plaquette ;
- S'acquitte de la participation aux frais de 50 € HT (59,80 € TTC) pour les adhérents, 100 € HT (119,60 € TTC) pour les non adhérents. NB. Cette participation reste acquise même en l'absence de rendez-vous.
- Accepte d'être choisi **ou non** par les professionnels ;
- Se rend aux rendez-vous fixés le mardi 21 février et fait déguster ses vins aux professionnels qui ont souhaité le rencontrer ;
- Prend à sa charge le déplacement à Poitiers, éventuellement en lien avec les autres vignerons concernés.

Cachet de l'entreprise :

Signature du Vigneron
précédé de « Bon pour accord » :

✎ **Le nombre de participants étant limité, seront retenus les premiers inscrits de chaque appellation, dans la limite de 8 à 12 appellations.**

✎ **Joindre votre chèque libellé à l'ordre des Vignerons Indépendants du Centre Val de Loire.**